

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5927

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'un local situé 30, boulevard Emile Zola et appartenant à M. Cortes et à la Société immobilière du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir un local appartenant à monsieur Cortes et à la Société immobilière du Rhône et formant le lot n° 105 de l'ensemble immobilier qui vient d'être réalisé 30, boulevard Emile Zola à Oullins. Il est constitué par un local de 44,12 mètres carrés au rez-de-chaussée dudit ensemble immobilier et représente les 111/10 000 des parties communes générales.

Ce local sera utilisé comme dépôt pour neuf agents d'entretien de la direction de la propreté.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, cette acquisition interviendrait au prix de 210 000 F admis par le service des domaines et comprenant une commission d'agence de 30 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci, évalués à environ 8 000 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,